

Archamps (France), le 28 juillet 2021 à 17h15 CEST

## **Projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire visant les actions Genkyotex**

- ***Calliditas annonce un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire au prix de 2,85 € par action assorti de droits à complément de prix éventuels***
- ***Désignations d'un comité ad hoc et d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre***

***Genkyotex (Euronext Paris et Euronext Brussels : FR0013399474 – GKTX)***, société biopharmaceutique leader des thérapies NOX, prend acte du communiqué de presse publié ce jour par son actionnaire majoritaire, Calliditas Therapeutics AB (publ) (« Calliditas »), annonçant le dépôt par Calliditas auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») d'un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (l'« Offre ») sur les actions Genkyotex à un prix de 2,85 € par action assorti de droits à complément de prix éventuels.

En conséquence de cette annonce, l'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext la reprise de la cotation des titres de la Société, suspendue depuis le 28 juillet 2021 à la demande de la Société, à l'ouverture du marché le 29 juillet 2021.

Dans la perspective du projet d'Offre, le Conseil d'administration de la Société a nommé un comité ad hoc composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration a également désigné le cabinet FINEXSI, représenté par Olivier Courau, comme expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre.

### **Projet d'Offre**

Calliditas, qui détient 90,29% des actions et des droits de vote théoriques de Genkyotex, a annoncé ce jour avoir procédé au dépôt auprès de l'Autorité des marchés financier d'un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Genkyotex à un prix de 2,85 € par action assorti de droits à complément de prix éventuels. Ces droits à complément de prix éventuels remis dans le cadre de l'Offre seront les mêmes que ceux remis dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée clôturée le 16 décembre 2020.

### **Nomination d'un comité ad hoc dans le cadre du projet d'Offre**

En vue et dans le cadre du projet d'Offre, conformément à l'article 261-1-III du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a constitué le 30 juin 2021 un comité ad hoc composé des membres suivants :

- Monsieur Guy Eiferman, administrateur indépendant au sens du code Middenext, Président du comité ad hoc ;
- Madame Laura Laughlin, administratrice indépendante au sens du code Middenext ;
- Monsieur Elmar Schnee, administrateur, Président du Conseil d'administration.

Il est précisé que le rôle du comité ad hoc est de proposer au Conseil d'administration la désignation d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre, d'assurer le suivi des travaux de ce dernier et de préparer un projet d'avis motivé à l'attention du Conseil d'administration de la Société sur l'Offre et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

### **Nomination d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'Offre**

En vue et dans le cadre du projet d'Offre, le Conseil d'administration de la Société a, compte tenu de l'existence en son sein de conflits d'intérêts liés au projet d'Offre, désigné le 2 juillet 2021, à l'unanimité de ses membres, le cabinet FINEXSI, représenté par Olivier Courau, comme expert indépendant.

Le cabinet FINEXSI sera chargé de l'établissement du rapport sur les conditions financières de l'Offre conformément aux dispositions des articles 261-1-I 1° et 4° et 261 II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction AMF DOC-2006-08, telle que modifiée le 10 février 2020.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société figureront dans le projet de note en réponse établi par cette dernière, qui sera soumis à l'examen de l'AMF en vue de l'obtention d'une déclaration de conformité conformément à la réglementation applicable.

### **À propos de Genkyotex**

Genkyotex est une société biopharmaceutique leader des thérapies NOX, cotée sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et Euronext Brussels. Son approche thérapeutique unique est basée sur l'inhibition sélective des enzymes NOX qui amplifient de nombreux processus pathologiques comme les fibroses, l'inflammation, la perception de la douleur, l'évolution du cancer et la neurodégénérescence. Genkyotex développe un portefeuille de candidats médicaments représentant une nouvelle classe thérapeutique ciblant une ou plusieurs enzymes NOX. Son candidat médicament le plus avancé, le setanaxib (GKT831), un inhibiteur des enzymes NOX1 et 4, a attesté d'une activité anti-fibrotique dans un essai clinique de Phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (CBP). Des essais cliniques avec le setanaxib dans la CBP et le cancer de la tête et du cou sont prévus en 2021 et des essais cliniques initiés par des investigateurs dans le diabète de type 1 et la néphropathie diabétique (DKD) et dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une maladie pulmonaire chronique qui entraîne la fibrose des poumons, se poursuivent.

Plus d'information sur le site [www.genkyotex.com](http://www.genkyotex.com) ou sur [investors@genkyotex.com](mailto:investors@genkyotex.com)



## CONTACT

### GENKYOTEX

Hanna-Kaisa Borini, Directeur financier  
Tél. : +33 5 61 28 70 60  
[investors@genkyotex.com](mailto:investors@genkyotex.com)

### NewCap

Dušan Orešanský  
Tél. : +33 1 44 71 94 92  
[genkyotex@newcap.eu](mailto:genkyotex@newcap.eu)

## Note de mise en garde

Ce communiqué de presse peut contenir des informations de nature prévisionnelle concernant les objectifs de la Société. Ces énoncés prospectifs sont établis sur la base des hypothèses, estimations et attentes de la direction de Genkyotex et sont soumis à certains risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, les tendances de marché, l'évolution des technologies et de l'environnement compétitif, les évolutions réglementaires, les risques industriels et cliniques ainsi que tous les risques associés au développement de la Société. Ces facteurs ainsi que d'autres risques et incertitudes peuvent empêcher la Société d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent communiqué de presse et, par voie de conséquence, les résultats réels peuvent différer de ce qui y est indiqué. Les facteurs qui pourraient influencer les résultats futurs incluent également, sans être exhaustifs, les incertitudes liées au développement des produits de Genkyotex qui pourrait ne pas aboutir, les incertitudes liées aux autorisations de commercialisation des produits donnés par les autorités administratives compétentes, ainsi que tout facteur qui pourrait influencer la capacité de Genkyotex à commercialiser les produits qu'elle développe. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, décrits dans le document d'enregistrement universel de Genkyotex déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2020 sous le numéro D. 20-0434, et aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels Genkyotex est présent. Les produits de Genkyotex sont à ce jour utilisés exclusivement dans le cadre d'essais cliniques. Ils ne sont pas disponibles en dehors de ces essais ou à la vente.